

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, et le vingt-six du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bassussarry se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 avril 2016, conformément à l'article L.2121.11 du Code Général des Collectivités territoriales

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Bonzon, Etchegaray, Bigé, Gay, Etcheverry, Recart, Dallet, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusés : Mmes Delettre, Recart (procuration à M. Baudry), Dallet (procuration à Mme Gallot) et Sorhais (procuration à M. Gony).

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Monsieur le Maire informe les conseillers que M. Seilhean, compte tenu de son emploi du temps et de ses déplacements, ne peut assumer ses fonctions de remplacement de Mme David et que Mme Annie Uhaldeborde a accepté.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les opérations du Centre Bourg. Les conseillers lui répondent ne pas y voir d'inconvénient. Ce point sera donc le 5^e point de la séance.

APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 avril 2016

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Arrivée de Mme Delettre à 19h10mn.

Administration Générale :

1°/ Avis sur le projet d'E.P.C.I.

Monsieur Bassier fait l'historique du projet d'EPCI ainsi que de l'initiative du préfet en 2014 et rappelle le contexte et les modalités d'évolution de la gouvernance qui fait que l'on passera de 10 EPCI à 1 en 2017. Il explique aux élus le contenu et présente les réponses apportées par l'état aux principales questions posées traitant des PLU/PLUI, de l'EPFL, du versement Transport.

Puis M. le Maire prend la parole.

La parole est enfin donnée aux conseillers ;

Mme Vigier demande quel sera le nombre d'élus du nouvel EPCI.

En ce qui concerne les communes disant Non : Le Maire répond qu'il souhaite et qu'il est convaincu que toutes les communes seront amenées à travailler ensemble.

M. Gony demande quel sera le partage des compétences au sein du futur EPCI. M. le Maire répond



que les mois à venir définiront les modalités de partage des responsabilités, sachant que le pacte de solidarité devra être primordial.

Le vote donne les résultats suivants :

Présents : 15
Abstentions : 3 (Mmes Delettre, Gay et Vigier)
Pour : 14 (dont 2 procurations)
Contre : 1 (M. Gony au nom de M. Sorhaits)

Finances:

2°/ Subvention aux associations

Monsieur Gony demande quelle est la raison justifiant l'octroi d'une subvention de 1.000 € au Conseil Départemental et dit trouver ce montant très anormal au regard des autres subventions et activités.

Le vote, association par association, donne les résultats suivants :

- Association Adin Eder : H. Bigé s'abstient
Pour : 17 (dont 3 procurations)
- Association Ihiztariak : F. Etchegaray s'abstient
Pour : 17 (dont 3 procurations)
- Conseil Départemental :
Contre : 10 (Mmes et MM. Davril, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Bigoteau, Etcheverry, Sorhaits, Vigier et Gony)
Pour : 8
Subvention rejetée.
- Autres associations :
Adoptées à l'unanimité

Urbanisme :

4°/ Autorisation de déposer une Déclaration de Travaux pour le parking de l'entrée de la commune

Adopté à l'unanimité

5°/ Autorisation de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme dans le cadre du projet Centre Bourg

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.

Bassussarry, le 28 avril 2016
Le Maire

